

Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunisie

A G du 26 Juin 2010

Rapport moral

Tunis

« TOP HAPPINES – LES BERGES DU LAC »

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

Mr.	HAMROUNI Abdelkrim	Président
Mr.	KILANI Rafik	Vice-président
Mr.	BEN TOUMINE Ahmed	Secrétaire Général
Mme.	ESSOUSSI MOKRANI Zeineb	Secrétaire Général Adjoint
Mr.	ELOUED Néjib	Trésorier
Mr.	BAHRI Khaled	Trésorier Adjoint
Mr.	OUAHCHI Sami	Assesseur
Mr.	MZID Hamadi	Assesseur
Mr.	BLIBECH Rabah	Assesseur
Mme.	GUERFALI Myriam GHALIA	Assesseur
Mr.	ENNAIFER Hichem	Assesseur

Rapport Moral / Sommaire

Introduction

A / Activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens-----5

- 1- **Activités Internationales du Conseil National de l'Ordre -----5**
 - Francophonie CIOFP
 - UPA : Maroc, Syrie
 - Inter Ordre Maghrébin IOPM : 1ères Journées de l'IOPM
- 2- **Réunions Officielles du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens-----6**
 - Création d'officine A-B
 - Transferts d'officine
 - Aménagement d'officines
 - Acquisitions d'officine
- 3- **Conseil de Discipline -----6**
- 4- **Suivi des Projets du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens -----6**
 - Bulletin du CNOP
 - Logiciel (application) pour la gestion administrative du Conseil National
 - site web www.cnoptn.org
 - Acquisition de sièges pour les conseils régionaux
- 5- **Commissions au sein du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens-----7**
- 6- **Réunions avec le Ministère de tutelle-----10**
- 7- **Autres activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens-----11**
 - Campagne anti H1N1
 - Campagne Antitabac
 - Formation du personnel des officines et des Laboratoires d'analyses Médicales
- 8- **Relations avec les autres structures professionnelles-----12**
 - Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens
 - Syndicats : SPOT – SPONT – SNBLBT
- 9- **Représentation du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens Auprès des Instances Nationales -----13**
 - Comité Technique des Spécialités Pharmaceutiques
 - Sous Commissions Spécialisées
 - Comité National de Biologie Médicale
 - Comité National d'Ethique
 - Commission Nationale de suivie de la Grippe H1N1
 - L'observatoire du médicament
 - Union Tunisienne de Solidarité Sociale

B / DEMOGRAPHIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE-----15

- Inscriptions Juin 2009 – 2010
- Branches d'activités actuelles

INTRODUCTION

Mes Chers Confrères,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale qui clôture la deuxième année d'exercice du Conseil actuel. Mais avant de commencer nos travaux, nous nous devons de nous lever pour réciter « الفاتحة » en mémoire de nos confrères disparus durant l'année écoulée.

قائمة الصيادلة الذين وافاهم الأجل خلال الفترة الحالية
للمجلس الوطني لهيئة الصيادلة

السيد المنجي القرقوري
صيدلي بشارع الحبيب بورقيبة عدد 157 - الحامة

السيدة كوثر المولهي
صيدلانية

السيد نوفل بن عمر
صيدلي - جامعة المنستير

السيدة سماح بالخير حرم فلاح
صيدلانية
شارع الحبيب بورقيبة - منزل كامل

السيد عبد الحميد القبلي
صيدلي بمنزل بوزلفة

السيد محمد نجيب الفهري
صيدلي بشارع المنجي سليم - عمارة الدكتور بربوش - الكاف

السيد رشاد الخنيسي
صيدلي بنهج 20 مارس - حومة السوق - جربة

السيد حمدة القدري
صيدلي صناعي

السيد الهادي حشاني
صيدلي بشارع الجمهورية - طبرسق

تغمدهم الله برحمته الواسعة
إنا لله وإنا إليه راجعون

A / Activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

1- Activités Internationales du Conseil National de l'Ordre : Le conseil National a représenté la profession Pharmaceutiques Tunisiennes dans les meilleures conditions. Les principales manifestations étaient les suivantes :

- **PREMIERES JOURNEES DE L'INTER ORDRE DES PHARMACIENS DU MAGHREB :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, ayant la présidence de cette organisation professionnelle maghrébine a décidé d'organiser les premières journées scientifiques de l'inter ordre des pharmaciens du Maghreb. Cette manifestation s'est déroulée les 6 et 7 Février 2010 à GAMMARTH Tunis sous le haut patronage de son excellence MONSIEUR LE PRESIDENT ZINE ELABIDINE BEN ALI et ont été ouvertes par Monsieur Mondher ZNAIDI Ministre de la Santé Publique et Monsieur Mohamed GUEDDICHE Ministre Conseiller auprès de MONSIEUR Le PRESIDENT de la République.

Les thèmes principaux étaient :

- L'éducation thérapeutique et son impact sur l'économie de santé
- La formation continue du pharmacien

Ces thèmes ont été traités par d'éminents conférenciers Maghrébins et Français. Ces premières journées ont vu une importante présence de confrères du Maghreb ainsi que des invités d'organisations ordinales Françaises et Arabes. Espérons que ces journées deviennent une tradition et une occasion de rencontre entre pharmaciens du Maghreb.

- **Francophonie, CIOPF :**

L'Assemblée Générale de la Conférence Internationale des Ordres des Pharmaciens Francophones s'est tenue à Paris le 4 Novembre 2009. Le CNOP y était représenté par notre Président qui a été élu Vice Président du CIOPF représentant le Maghreb.

- **Union des Pharmaciens Arabes « UPA » :**

Le CNOP a participé aux réunions du Conseil Supérieur de l'UPA qui s'est tenu à Casablanca (Maroc) les 18 et 19 Janvier 2010. du bureau exécutif, qu'il a invité lors des premières journées de l'IOPM les 6 et 7 Février 2010 à Tunis. Ces réunions se sont tenues pour préparer le 27^{ème} Congrès de l'UPA qui s'est tenu à Damas (Syrie) les 11, 12, et 13 Mai 2010 et auquel une importante délégation de pharmaciens Tunisiens a assisté.

- **Structures Arabes et Maghrébines :**

Le président du CNOP a été invité à participer à une table ronde sur « La Pharmacie d'ici et d'ailleurs » lors du congrès international de la fédération des syndicats des pharmaciens du Maroc qui s'est tenu à Rabat les 21 et 22 Mai 2010.

2- Réunions Officielles du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Au cours de l'année d'exercice écoulée, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens s'est réuni à 13 reprises pour traiter différentes questions et statuer sur les dossiers qui lui sont soumis :

TABLEAU DES DOSSIERS ETUDIÉS

	Créations		Transferts	Aménagements	Acquisitions	Gérances	Total Dossiers
	Cat A	Cat B					
Jun 2009 Mai 2010	56	14	29	4	23	7	114
TOTAL	70						
Jun 2008 Mai 2009	71	31	14	3	21	4	144
TOTAL	102						

On constate une augmentation de créations d'officines ces deux dernières années. Nous rappelons que ceci est du au contexte d'application du décret du 18 Décembre 2007 concernant la révision du numerus clausus et la création d'officines de catégorie « A » dans les secteurs.

3- Conseil de Discipline :

Date	Nombre de Pharmaciens traduits	Sanctions	Fautes professionnelles commises
24/06/2009	1	Blâme	Mauvaise gestion dans une Clinique Privée
	1	Blâme	Pratique d'analyses aux malades externes dans une Clinique Privée
	1	Six mois fermeture	Vente illicite de médicaments à une Clinique Privée
	1	3 Jours de fermeture	Non respect du tableau de garde
30/09/2009	1	Blâme	Non respect des Horaires de travail
29/11/2009	1	Trois mois	Mauvaise gestion de l'officine et des stupéfiants
25/12/2009	1	Avertissement	Non respect des Horaires de travail
25/02/2010	1	6 mois de fermeture	Absence prolongée sans autorisation
24/03/2010	1	Avertissement	Non respect des Horaires de travail
22/04/2010	1	Six mois	Non respect des Horaires de travail
	1	Avertissement	Non respect des Horaires de travail

4- Suivi des Projets du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens : Le Conseil National poursuit la réalisation des projets décidés au début de son mandat pour moderniser les outils de communication, d'information et d'administration de notre corporation.

- **Bulletin du CNOP :** Nous avons voulu faire du bulletin du conseil national un outil d'information et de communication à la hauteur des exigences de notre profession. L'objectif du bulletin consiste à permettre à l'ensemble de la profession de suivre les activités du conseil national tant au niveau international qu'au niveau national. Ce bulletin devrait permettre aussi

la mise en valeur de l'activité des conseils régionaux et des sociétés scientifiques. Le bulletin est le support de communication de notre profession. Nous souhaitons qu'il nous permette de fédérer notre profession autour de la construction d'objectifs communs. Nous rappelons qu'il est ouvert à tous les confrères qui souhaiteraient y publier des sujets d'intérêt pour notre profession. Ce bulletin est envoyé à tous les pharmaciens membres de l'ordre soit plus de quatre milles exemplaires. Nous attirons l'attention de nos confrères sur le faible nombre de publications qui nous parviennent pour le bulletin malgré nos appels au débat. Nous attendons pour les prochains numéros une meilleure participation des pharmaciens et sommes à l'écoute de leurs suggestions et vœux en vue d'améliorer cet outil que nous considérons indispensable.

- **Site web www.cnoptn.org:** Parallèlement au bulletin, nous avons considéré qu'un site web dynamique était indispensable pour fournir des informations à tous les intervenants de la santé sur nos activités pharmaceutiques. Ce site est fonctionnel depuis plus d'un an. Il est régulièrement mis à jour. Nous invitons tous nos confrères à consulter ce site et nous fournir éventuellement leurs remarques et pourquoi pas leur participations et aide pour faire progresser cet outil.
- **Logiciel (application) pour la gestion administrative du Conseil National :** Conformément aux engagements pris par notre conseil au lendemain de notre élection, nous avons annoncé la nécessité de réviser le mode d'administration du conseil national. A cet effet, nous avons défini durant la première année d'activité un cahier de charge informatique destiné à la construction d'un système d'information pour administrer toutes les taches du conseil National (inscriptions, classification des dossiers des pharmaciens, historique des dossiers de pharmaciens, statistiques, sanctions disciplinaires etc.....). Le système informatique, a été livré au CNOP dès juillet 2009, certaines modifications ont été apportées une fois installé. A ce jour, nous mettons à jour les fichiers des confrères pour constituer une base de données la plus complète possible concernant tous les pharmaciens inscrits à l'ordre. Nous saisissons cette occasion pour inviter les confrères à remplir la fiche de renseignements sur le site du CNOP www.cnoptn.org. Actuellement une équipe de deux personnes est en train de réaliser cette mise à jour. Les frais relatifs à cette mise à jour sont à la charge de la société CEGEDIM, concepteur du logiciel, que nous remercions encore une fois. Ce logiciel sera opérationnel au cours du troisième trimestre 2010.
- **Acquisition de sièges pour les conseils régionaux :** Comme promis lors de notre dernière assemblée nous annonçons l'acquisition d'un siège commun pour les Conseils Régionaux de l'Ariana et de Tunis ainsi qu'un siège pour le Conseil Régional de Gabès. Nous œuvrons, avec la collaboration des Conseils Régionaux, pour acquérir bientôt les sièges des trois autres Conseils Régionaux et enrichir ainsi le patrimoine de l'Ordre des Pharmaciens. Nous prévoyons dans une prochaine étape l'extension du siège du CNOP et la création d'un intranet entre le CNOP et les Conseils Régionaux.

Tous ces projets ne peuvent être réalisés que par une collaboration financière entre toutes les structures ordinales.

5- Commissions de travail au sein du Conseil National de l'Ordre des pharmaciens :

- **Commission de l'officine :**

Cette commission avait conclu par certaines recommandations qui vous ont été présentées lors de l'assemblée précédente. Ces recommandations ont été mal interprétées par une certaine frange de la profession notamment en ce qui concerne la liste d'attente et la procédure de mesurage de la distance entre officines.

Il est à rappeler que :

La liste d'attente actuelle compte 2160 inscrits (Mars 2010) dont

445 officinaux 360 dans le secteur privé
170 assistants 590 dans le secteur public

565 inscrits sur trois listes dont la majorité sont employés et évitent de le déclarer à la DPM pour bénéficier de cet avantage. Le CNOP a demandé à Mr le Ministre de la Santé Publique de revoir les conditions d'inscription sur cette liste qui constitue, sous sa forme actuelle, une pression sur la profession et notamment l'officine. Ce secteur ne peut continuer à être la seule source d'emploi du pharmacien.

• **Commission de la pharmacie hospitalière :**

Nous informons la profession d'une augmentation importante des besoins hospitaliers en produits pharmaceutiques et en dispositifs médicaux. Cette tendance dans les établissements hospitaliers est en rapport avec les points suivants :

- La chronicité récente et accrue de certaines maladies qui nécessitent une prise en charge des malades sur une période plus longue.
- Les progrès de la médecine
- Des professionnels plus nombreux répartis de façon homogène sur tout le territoire.
- L'amélioration des compétences médicales et para-médicales
- Une industrie pharmaceutique à l'écoute des besoins sanitaires
- Une meilleure couverture sanitaire et sociale
- L'allongement de la durée de vie.

Dans ce contexte notre profession devra répondre aux nouvelles exigences sanitaires par :

- Une formation universitaire adaptée aux besoins
- La création de nouvelles spécialités en pharmacie hospitalière (pharmacie clinique)
- Des recrutements dans les établissements hospitaliers pour garantir la qualité des produits pharmaceutiques dans les circuits de distribution hospitaliers et pour rationaliser la consommation des médicaments par un suivi des profils de prescription.
- La prise en charge et le suivi des approvisionnements en dispositifs médicaux qui occupent une place de plus en plus importante dans les hôpitaux. (ces produits stériles doivent être placés sous la responsabilité de pharmaciens)
- La mise en place de guides de bonnes pratiques hospitalières, de guides de bonnes pratiques de stérilisations, de guides de bonnes pratiques d'hygiène hospitalière.

Tous ces points sont des axes de travail que notre conseil national veille à mettre en route en collaboration avec les associations professionnelles. Le repositionnement concret de l'image du pharmacien de façon générale passe aussi par la redéfinition de l'acte pharmaceutique et des responsabilités pharmaceutiques dans les établissements sanitaires publics et privés.

- **Commission de la répartition en médicament :**

La commission de la répartition travaille en étroite collaboration avec la chambre syndicale des pharmaciens grossistes répartiteurs.

L'activité de grossiste répartiteur en pharmacie a enregistré la publication d'un arrêté que la profession considère comme déterminant pour garantir la qualité des produits pharmaceutiques dans les circuits de distribution. Il s'agit de l'Arrêté du ministre de la santé publique du 30 juillet 2009, modifiant et complétant le cahier des charges relatif à l'organisation de l'exploitation des établissements des grossistes répartiteurs en pharmacie approuvé par l'arrêté du 28 mai 2001.

Ce cahier de charge est disponible sur le site web : www.cnoptn.org du conseil national. Tous les pharmaciens grossistes répartiteurs sont tenus de mettre à niveau les établissements sous leur responsabilité. Une attention particulière pour le suivi et le respect de la chaîne du froid est exigée.

La profession des grossistes répartiteurs ayant été informée par notre tutelle des nombreux problèmes dans le secteur de la distribution invite les professionnels au respect de la réglementation et appelle :

- Au respect des circuits pharmaceutiques de distribution notamment des produits vétérinaires : Il est interdit à tout grossiste de vendre des produits vétérinaires à un vétérinaire, une entreprise agricole ou à un éleveur.
- Au respect de la liste limitative des produits destinés aux structures sanitaires privées.
- Au contrôle des commandes en quantité anormales : Les produits vendus par les grossistes aux officines doivent être vendus en quantités conformes aux ventes d'une officine de détail.
- Au respect des conditions commerciales telles que définies par l'arrêté du Ministre de la Santé Publique et du Ministre du commerce et de l'artisanat du 24/08/2006 portant modification de l'arrêté du 21/05/1982 relatif au prix des produits pharmaceutiques. Après avoir constaté et dénoncé il y a quelques années des pratiques commerciales jugées anti-concurrentielles et déloyales de certains grossistes répartiteurs, la profession des grossistes enregistre de nouveaux, des pratiques commerciales déloyales. La chambre syndicale des grossistes répartiteurs en collaboration avec le conseil de l'Ordre étudiera toutes les dispositions nécessaires y compris disciplinaires pour sauvegarder l'exercice de cette profession dans un contexte étique et loyal. La commission des grossistes en introduisant ce point dans le rapport moral a tenu à informer la profession de la gravité de ces pratiques pour notre profession dans son ensemble et met en garde tout contrevenant à l'arrêté du 24/08/2006.

La commission des grossistes a constaté que de nombreux produits se trouvent être actuellement compensés par la PCT. Cette situation est en rapport avec la dévaluation du Dinars ces dix dernières années et l'absence de mise à niveau des prix. Ce contexte cause des perturbations importantes dans l'approvisionnement du marché en raison d'une forte attractivité des prix des médicaments Tunisiens par rapport au prix pratiqués pour ces mêmes médicaments dans les pays limitrophes. Nous invitons nos confrères à mesurer la perte financière importante sur les produits compensés et à refuser les ventes destinées aux pays limitrophes. La commission des grossistes suggère une mise à niveau urgente des

prix par la PCT et un transfert des mécanismes de compensation à la CNAM qui pourrait compenser le prix des médicaments sur la base de la liste des produits vitaux et essentiels.

6- **Réunions avec le Ministère de tutelle :** Plusieurs réunions avec le Ministère de tutelle ont eu lieu :

- **Réunion MSP - CNOP - OFFICINAUX des secteurs :** Une réunion s'est tenue avec Monsieur le Ministre de la Santé Publique groupant le président du CNOP et les confrères officinaux installés dans les secteurs et lors de laquelle ils ont exposé leurs difficultés d'exercice et les problèmes qu'ils rencontrent et notamment en ce qui concerne la pharmacie vétérinaire en milieu rural qui constitue pour eux une source importante pour la viabilité de ce type d'officines.

Monsieur le Ministre était compréhensif et a promis de constituer une commission pour étudier la question qui groupera le MSP, le CNOP et l'Ordre des Vétérinaires.

- **La Substitution et la compensation :** Depuis la parution de la loi 2008-32 du 13 Mai 2008 et de l'arrêté de son application du 18 Novembre 2008 sur la substitution par le pharmacien des médicaments prescrits, les négociations sur la compensation continuent entre les différents intervenants sans aboutir à une décision claire. Pour l'instant nous restons optimistes en espérant une solution dans le meilleur délai.
- **Le Décret du 18/ 12 / 2007 - IMADAT / Horaire :** Depuis l'installation d'officines dans les secteurs, le problème d'horaire de travail se pose vu qu'un certain nombre d'officines de Cat A dans les secteurs ne respectent pas les horaires limites définis par l'arrêté de Mr le Ministre de la Santé Publique. Ainsi plusieurs constats d'huissiers notaires sont parvenus au CNOP aboutissant à la traduction en Conseil de Discipline de confrères installés dans les secteurs. Nous rappelons à ces confrères qu'ils sont tenus de respecter l'horaire instauré pour leur catégorie et ce en accord avec le Ministère de tutelle. Le CNOP a organisé une réunion de travail avec des représentants des Conseils régionaux, des Syndicats d'officinaux et du CNOP pour réfléchir sur cette question. La conclusion est qu'il faut éviter toute dérogation à l'horaire d'ouverture et de fermeture des officines et de ne pas considérer de distances entre officine cat A dans un secteur et officine cat B dans la commune proche, car ces dérogations seront ingérables.

Créations d'officines Cat A dans les « IMADATS »

(Officines comprises dans le décompte des officines cat A)

Jun 2009 – Mai 2010

	2008/2009 2009/2010	
C.R.Ariana	8	5
C.R.Beja	7	2
C.R.Gabes	2	-
C.R.Sousse	-	7
C.R.Sfax	4	2

7- Autres activités du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens :

- **Campagne Antitabac :** Cette campagne est menée par le CNOP depuis le mois de ramadan de l'année 2008 en collaboration avec les laboratoires Pierre FABRE, suivie d'une campagne en 2009 et prolongée cette année par des affiches, des tests, des conseils sur les moyens de sevrage tabagique et ce surtout dans les officines ainsi que des spots de sensibilisation citant le CNOP.
- **Journée nationale de sensibilisation au don d'organes :** L'Association Tunisienne de Sensibilisation au Don d'Organes et le Centre National pour la Promotion de la Transplantation d'Organes et le CNOP ont organisé la douzième journée nationale de sensibilisation au don d'organes sous le thème « Rôle du Pharmacien dans la Sensibilisation au Don d'Organes ». Cette journée a eu lieu à Tunis le 5 Décembre 2009. Le CNOP appelle les confrères à continuer à sensibiliser les citoyens en les invitant à mettre sur leur pièce d'identité la mention « DONNEUR ».
- **Suivi du CMR du 20 Novembre 2009 :** Le CNOP assiste régulièrement à la commission nationale de suivi et d'application des décisions Présidentielles concernant la promotion de l'industrie pharmaceutique et la rationalisation de la consommation nationale de médicament.
- **Formation du personnel des officines et des Laboratoires d'Analyses Médicales :** Le CNOP continue, dans le cadre de la convention établie avec l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP), à former trois profils de personnel selon le mode de la Formation en Alternance :
 - * **BTP** Préparateurs en Pharmacies pour les officines
 - * **CAP** Aides préparateurs en Pharmacie pour les officines
 - * **BTP** Agents de laboratoire pour les Laboratoires d'Analyses Médicales

A la demande du CNOP les stagiaires formés auparavant dans deux centres à Tunis ont été groupés dans un seul centre de formation à savoir celui d'El Omrane ce qui permet de mieux organiser et assurer le suivi de cette formation. Ainsi l'effectif actuellement en formation se répartira à partir de l'année prochaine sur trois centres de formation à savoir : Tunis, Sousse et Sfax.

Tableau sur les effectifs en cours de formation - Année 2009 - 2010

		Pharmaciens Enseignants		Aides Préparateurs	Préparateurs	Techniciens de Laboratoire
TUNIS	CIB	6	1 ^{ère}			--
			2 ^{ème}	40	80	--
	EL OMRANE	18	1 ^{ère}	189	166	89
			2 ^{ème}	130	60	63
SOUSSE		14	1 ^{ère}	--	53	--
			2 ^{ème}	--	58	--
SFAX		19	1 ^{ère}	24	48	29
			2 ^{ème}	29--	44	21

La convention établie entre le CNOP et l'ATFP vient d'être révisée et actualisée et sera coosignée dans les prochains jours. Aussi le CNOP a demandé la réduction de l'effectif à recruter lors du prochain concours (Juillet 2010).

- **Formation des Préparateurs pour la pratique des injections :** Dans le cadre de l'application de l'arrêté de Monsieur le Ministre de la Santé Publique du 25 Juillet 1974 concernant la pratique des injections dans les officines, Le CNOP continue à collaborer avec le Ministère de tutelle pour l'octroi aux préparateurs en pharmacie de « **L'attestation d'aptitude à la pratique des injections dans les officines** ». Ainsi une promotion de 60 préparateurs a été formée au cours de cette année.

Le CNOP renouvelle ses remerciements à tous les confrères vacataires enseignants qui participent à cette formation et appelle les confrères maitres de stage à un meilleur encadrement de leurs stagiaires.

8- Relation avec les autres structures Professionnelles :

- **Conseils Régionaux de l'Ordre des Pharmaciens :** Deux réunions élargies ont eu lieu avec les Conseils Régionaux pour exposer et débattre de différentes questions et problèmes de la profession.

* **Une première réunion à Hammamet le 16 Juillet 2009**

* **Une deuxième réunion à Hammamet le 8 Avril 2010**

Les questions abordées lors de ces réunions concernaient :

- Coordination de l'organisation des journées ordinales régionales et nationales.
- Projet de l'arrêté de Monsieur le ministre de la Santé Publique concernant le remplacement du pharmacien titulaire de l'officine après l'instauration de l'assistantat.
- Action du CNOP auprès du Ministère de la Santé concernant l'état actuel de l'emploi des jeunes pharmaciens et le rapport qui a été établi et présenté à ce sujet à la tutelle.
- La révision de la loi 73 et notamment la pratique de la pro pharmacie vétérinaire par les vétérinaires et la défense du monopole du pharmacien.
- La participation de la profession dans les campagnes nationales (Antitabac, Grippe H1N1, Dons d'organes et de lutte contre le Cancer)
- Acquisition des sièges pour les Conseils Régionaux.
- Action à entreprendre par les structures ordinales concernant les enseignes et les caducées non réglementaires.

- **Syndicats Professionnels : SPOT – SPONT – SNBLBT :**

Le CNOP collabore régulièrement avec les syndicats des pharmaciens officinaux en vue de coordonner les actions et positions avec la CNAM, le MSP (Substitution et Compensation) et horaires d'ouverture et de fermeture des officines.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter le nouveau bureau du SPOT, élu le 5 Juin 2010 et lui souhaitons le succès. Aussi nous remercions le bureau sortant pour tout le travail accompli ces dernières années dans l'intérêt de la profession.

9- Représentation du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens auprès des Instances Nationales :

- **Comité Technique des Spécialités Pharmaceutiques :**

Le CNOP est membre permanent du comité technique des spécialités pharmaceutiques et à ce titre il a assisté à 10 réunions de ce comité pour l'étude des dossiers de demande d'AMM. La question de la multiplicité du nombre de génériques, fabriqués localement, pour une même molécule a été soulevée en vue d'orienter éventuellement les « GENERIQUEURS ».

- **Sous Commissions Spécialisées :**

Le CNOP assiste à toutes ses réunions, cette sous commission procède à l'étude de dossiers en vue de l'octroi de l'AMM en donnant son avis au comité technique des spécialités pharmaceutiques.

- **Comité Technique de Biologie Médicale :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens a siégé aux 6 réunions du Comité Technique de Biologie Médicale. Au cours de ces réunions, sept (07) autorisations de création de Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicales ont été accordées à des Pharmaciens Biologistes. Ainsi que plusieurs questions ont été débattues :

- Participation des Biologistes dans les travaux de la Commission Nationale de Prévention contre la Grippe AH1N1
- Mise en revue des textes d'application de la Loi N°2002 – 54 du 11 Juin 2002.
- Approbation du guide de bonne pratique de Laboratoire
- Exercice quotidien de la Biologie Médicale au niveau des différents Laboratoires Privés et Publiques.

Au cours de cette année, Mme. Noura GHARIANI, Pharmacienne Biologiste a été nommée Directrice de l'Unité des Laboratoires de Biologie à la place de Mr. Mohamed Ali MEMMI parti à la retraite. Nous lui adressons nos félicitations.

- **Comité National d'Ethique :**

Le Conseil National a participé au cours du mois de Décembre 2009 à la 13^{ème} conférence annuelle du CNEM qui a traité du thème : « les pratiques parallèles de soins et leurs aspects sociologiques et éthiques ». Il faut rappeler que le CNOP est membre permanent du CNEM et participe régulièrement à ses réunions périodiques ainsi qu'à ses activités.

- **Commission Nationale de suivie de la Grippe H1N1 :**

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens est membre de la « commission de veille et de prévoyance des maladies nouvelles et émergentes » qui siège au Ministère de la Santé Publique.

A ce titre le CNOP a été très actif pendant toute la durée de la campagne anti-H1N1 et qui a été une occasion où le pharmacien a joué un grand rôle dans la prévention par ses conseils, la disponibilité et la dispensation des Antiviraux oraux et la disponibilité et la pratique des

vaccinations dans les officines. Cette campagne a permis de rappeler que le pharmacien est un maillon indispensable dans le système de la santé publique.

- **L'observatoire du médicament :**

Le CNOP participe tous les mois aux réunions de l'observatoire du médicament.

Les points importants à signaler sont les suivants :

- L'instauration de stocks de sécurité au niveau de la distribution : PCT trois mois de ventes, Fabricants locaux trois mois de ventes et trois mois de matière première.
- Grossistes répartiteurs : détenir un stock minimum de tous les médicaments pendant une période qui sera déterminée en concertation avec la chambre syndicale.
- Des anomalies dans les circuits de distribution des vaccins vétérinaires ont été constatées et dénoncées par CNOP. Ce dossier a été transmis au ministère de la santé publique.
- Constatation de la bonne disponibilité des insulines humaines cette année grâce à la décision de l'observatoire d'instaurer une répartition et un contrôle au niveau de leur distribution dans les officines.

- **Faculté de Pharmacie de Monastir**

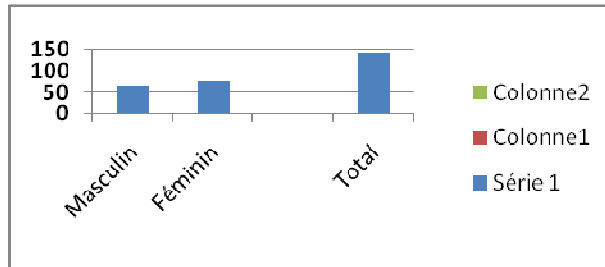
Le CNOP assiste aux réunions du Conseil Scientifique de la faculté de Pharmacie de Monastir en tant que membre permanent. A ce titre, nous comptons réaliser avec la faculté de Monastir une étude sur l'adéquation nécessaire entre la formation et les besoins en diplômés. Cette approche permettra d'adapter la formation aux besoins dans le but de mieux positionner notre profession face aux défis de l'avenir.

- **Banque de bienfaisance des médicaments (BBM)**

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) a organisé un symposium à Tunis sur le thème « Rationalisation de la consommation des médicaments et environnement ». Le président du conseil National de l'Ordre a participé à cette manifestation et a fait une intervention à ce sujet.

B/ DEMOGRAPHIE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DE TUNISIE

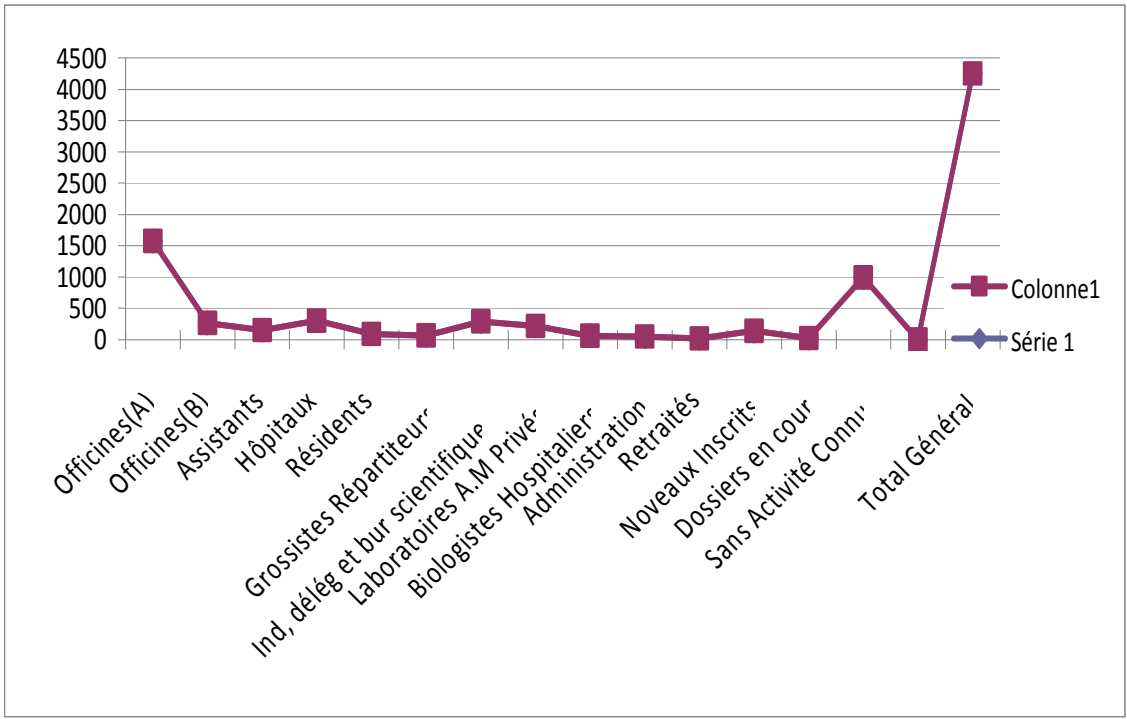
Inscriptions Juin 2009 – 2010



<i>Masculin</i>	<i>65</i>
<i>Féminin</i>	<i>76</i>
<i>Total</i>	<i>141</i>

Branches d'activité

<i>Officines(A)</i>	<i>1572</i>
<i>Officines(B)</i>	<i>268</i>
<i>Assistants</i>	<i>149</i>
<i>Hôpitaux</i>	<i>301</i>
<i>Résidents</i>	<i>91</i>
<i>Grossistes Répartiteurs</i>	<i>68</i>
<i>Ind, délég et bur scientifiques</i>	<i>293</i>
<i>Laboratoires A.M Privés</i>	<i>221</i>
<i>Biologistes Hospitaliers</i>	<i>63</i>
<i>Administration</i>	<i>47</i>
<i>Retraités</i>	<i>17</i>
<i>Nouveaux Inscrits</i>	<i>141</i>
<i>Dossiers en cour</i>	<i>22</i>
<i>Sans Activité Déclarée au CNOP et inscrits sur trois listes (liste d'attente)</i>	<i>996</i>
<i>Total Général</i>	<i>4249</i>



CONCLUSION :

Chers confrères,

Nous avons abordé dans ce présent rapport moral l'ensemble des points relatifs à nos activités au sein du conseil national.

Au niveau international, le Conseil National n'a ménagé aucun effort pour représenter dans les meilleures conditions notre profession. Les responsabilités qui nous ont été confiées témoignent de la reconnaissance des différentes organisations pharmaceutiques citées dans notre rapport. A cet effet, nous saisissons cette occasion pour rendre hommage au président de notre Conseil National pour l'esprit militant qui ne cesse d'animer son engagement. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Au niveau national, les engagements pris par notre conseil se rapportant à une révision profonde des moyens d'administration de l'ordre au travers de la mise en place d'un système d'information adapté aux exigences de la gestion de l'Ordre, d'outils de communication nouveaux au travers du Bulletin et du site Web vous permettent de mesurer le travail accompli. Ces outils nous permettent de communiquer sur les grandes orientations de notre profession. Ils nous permettent de vous sensibiliser, de vous fédérer et de vous associer à la construction d'un idéal corporatif commun.

Toute cette ambition et toutes nos réflexions sur le futur nous ont conduits à aborder l'administration quotidienne avec ardeur. A cet effet, nous saisissons l'occasion de ce rapport pour féliciter votre engagement au service de la santé. Notre profession dans son ensemble a bien compris que nous sommes jugés aujourd'hui et encore plus demain en fonction des prestations que nous offrons aux malades. Face aux progrès de la santé, face aux exigences citoyennes en matière de santé de plus en plus importantes, notre profession doit épouser la dynamique du changement et répondre dans les meilleures conditions aux attentes citoyennes. A cet effet, nous devons dans les prochaines années penser à la mise en place de la formation continue, à redéfinir l'acte pharmaceutique en tenant compte du contexte dynamique de la santé. Nous devons nous engager dans la mise en œuvre d'un dossier pharmaceutique informatique central qui serait partagé avec nos collègues médecins.

Nous appelons tous nos confrères à adhérer à ces différentes réflexions de façon libre au travers du Bulletin de l'Ordre ou au sein des différentes commissions de notre profession.

Toutefois tout notre enthousiasme dans la mission que vous nous avez confié se trouve parfois heurtée par le manque de responsabilité de certains confrères que nous constatons dans un cadre disciplinaire. Les problèmes disciplinaires rencontrés se rapportant aux horaires d'ouverture et aux autres infractions citées nuisent à l'image de notre profession. A cet effet, nous rappelons que le futur se conjugue au présent et qu'il passe par le respect inconditionnel de la réglementation, de l'esprit confraternel, de l'éthique et de la déontologie.

Nous remercions les conseils régionaux pour leur engagement à servir et à coordonner en étroite collaboration avec le conseil national l'exercice de la Pharmacie dans les régions. Les nombreuses manifestations organisées par les conseils régionaux témoignent d'une dynamique corporative militante qui fait honneur à notre profession. Le présent conseil

mobilisera toutes les ressources financières et toutes les énergies pour acquérir des locaux pour les conseils régionaux qui sont encore locataires.

Nous remercions aussi toutes les structures professionnelles pour leur contribution à faire avancer les nombreux dossiers de la profession. Le traitement de certains dossiers comme celui de la liste d'attente paraît aujourd'hui urgent.

Nous concluons ce rapport en remerciant notre tutelle pour son écoute attentive à l'ensemble des dossiers de la profession et pour sa réactivité. Même si nos positions ne sont pas toujours convergentes (baisse du numerus clausus par exemple), même si certains dossiers sont toujours en attente de décision (substitution et compensation), nos relations sont positives, consensuelles et réalistes.

Je vous remercie de votre attention.

COMPOSITION DES CONSEILS REGIONAUX

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de l'ARIANA :

Président : GASTLI Lotfi
Vice-présidente : BAYOUDH KALAI Raoudha
Secrétaire Général : MEDDEB Mondher
Trésorier : AMEUR Ridha
Assesseurs : EL HAMMI Med Hilel
BOUMAIZA Mohamed
MEGHANEM BEN SAFTA Dhouha

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de BEJA :

Président : AISSAOUI Abdellatif
Vice-président : GUIZANI Ammar
Secrétaire Général : KRICHEN Mounir
Trésorier : FERIANI Abdellaziz
Assesseurs : HAMMAMI Kamel
BEN ABDELLATIF Abdessattar
BEN DHIEF Leila

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de GABES :

Président : TRAB Kameleddine
Vice-président : SAIDI Slaheddine
Secrétaire Général : IBRAHIM Houcine
Trésorier : KILANI Rafika
Trésorier Adjoint : TLILI Hassen
Assesseurs : HADJ BELGACEM Lassad
AZZABI Nasreddine

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de SOUSSE :

Présidente : RIANI DIMASSI Sandoss
Vice-président : MENZLI Ridha
Secrétaire Général : BEN SLIMANE Abderrahmen
Trésorier : FRIGUI Hafedh
Assesseurs : DHIB Taoufik
BESBES Housseem
KNANI Moez

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de SFAX :

Président : BEN AMAR Ali
Vice-présidente : FOURATI TRIKI Rakia
Secrétaire Général : KHLIFI Abdelhamid
Trésorier : EL HEDIJI MHIRI Monia
Assesseurs : BEN AMOR BOUDAOUARA Souheila
EL AOUD Chokri
MZOUGHJI KALLEL Choumous

Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de TUNIS :

Président : GHABAROU Brahim
Vice-présidente : BOUZOUITA Moufida
Secrétaire Général : CHELFOUH Abdelhamid
Trésorier : BOUSNINA Maha
Assesseurs : OUEGHI Abdelmajid
DHAOUI Hichem
MEDIOUNI Mongi